



Commission Nationale Règles et Contrôles
BTN Alpin

**MÉMENTO
DÉLÉGUÉ TECHNIQUE DE COMPÉTITION (DT FFS)
SKI ALPIN**

SOMMAIRE

Préface	p III
Le Délégué Technique (DT)	p 1
Le DT et les Instances Fédérales	p 1
Le "DT idéal"	p 1
Cursus	p 2
Formation continue	p 2
Nomination	p 2
Rôle du DT	p 2
L'organisation du DT en 10 points	p 3
Les tâches du Délégué Technique	p 4
La réunion des chefs d'équipes	p 6
Rapports	p 6
Sanctions	p 6
Sécurité	p 7
Accidents	p 8
Les coordonnées utiles	p 9

Préface

Lors du déroulement des épreuves fédérales il reste le personnage principal, soucieux de la réussite des organisations, de la satisfaction et de la sécurité des athlètes, du respect des entraîneurs, personnels de course et organisateurs.

Sur le terrain, le DT est le "représentant" de l'instance qui l'a mandaté FIS, FFS ou Comité.

La méthodologie et l'emploi des bons moyens engendreront sa réussite.

La désignation des Délégués Techniques est faite après consultation des intéressés et n'est donc pas à considérer comme une contrainte.

Le présent mémento est à considérer comme un simple support de l'aide dont le DT peut avoir besoin pour accomplir une mission certes complexe mais indispensable.

Il n'est donc en rien opposable aux Règlements FIS ou FFS en vigueur.

Le Délégué Technique (DT)

Le Délégué Technique (DT) intervient la plupart du temps quand se présentent des protestations, des reports ou des annulations dus à des conditions particulières. Il n'est pas rare qu'il joue le rôle de « bouc émissaire » et qu'il soit montré du doigt par les médias. Seules les personnes averties savent quel rôle essentiel lui est dévolu. Ce mémento devrait permettre de mieux cerner la tâche du DT.

Représentant officiel des Instances Fédérales

Tout d'abord, le DT est le représentant officiel de la FFS et il siège en qualité de président du jury ; il est à proprement parler le Responsable d'une compétition de ski.

Il lui est simplement demandé:

- de faire respecter les règlements et instructions de la FFS en prenant des décisions conformes, avec le soutien du jury ;
- de contrôler le déroulement d'une manifestation
- d'assister les organisateurs

Le DT

Les traits de caractère d'un DT pourraient ainsi être résumés :

- avoir du savoir-vivre
- posséder les qualités de décideur lui permettant avec l'aide du jury
 - de juger correctement et rapidement des situations
 - de maîtriser la réglementation en vigueur
 - de prendre des mesures immédiates correspondantes
 - de prendre des décisions
 - de dispenser des instructions claires
 - d'organiser des contrôles
 - de réfléchir aux meilleures décisions qui s'imposent suivant les conditions
- avoir une forte personnalité
- bien savoir skier
- être en mesure d'exécuter correctement les démarches administratives
- être traceur ou avoir de solides connaissances en la matière
- avoir des connaissances en termes de chronométrage et d'informatique.

Cette énumération montre qu'il est difficile d'être "DT idéal". Toute situation nouvelle aidera à combler - lors de retours d'expériences riches d'enseignements - les lacunes que certains pourraient avoir.

Cursus

On ne devient pas DT du premier coup, car l'expérience prime. Les Clubs inscrivent des postulants qui doivent posséder un « vécu » pratique et théorique en qualité d'organisateur de compétitions de ski, d'entraîneur, de compétiteur, de juge ou d'arbitre et être Juge de Compétition. Le Juge postulant doit, accomplir avec succès, dans la saison, deux missions probatoires : l'une comme DT assistant, l'autre comme DT lors d'épreuves officielles.

Les titulaires du BEE2 sont de fait inscrits sur les listes d'agrément.

Formation continue

Des réunions d'information se déroulent chaque automne dans les comités respectifs. Ces réunions ont pour objet d'informer les DT des nouvelles directives.

De même, des recyclages à thèmes sont organisés en salle ou sur le terrain. Ils sont obligatoires tous les 2 ans.

Nomination

Chaque année le Bureau Technique Régional Alpin affecte à tous les DT disponibles durant la saison d'hiver une ou plusieurs missions, le DT ne devant pas être, en règle générale, membre du Club organisateur.

Rôle du DT

Les tâches d'un DT sont très nombreuses. Durant la compétition, le DT est confronté à de nombreuses situations pouvant provoquer sa déstabilisation, notamment lorsque les conditions ne sont pas optimales.

Le jury et le comité de course représentent pour lui un instrument indispensable dans la mesure où il peut au mieux y exercer son influence.

Il montrera qu'il détient tous les atouts, s'il donne et délègue adroitement des instructions claires et nettes à ses collaborateurs.

Dans les situations confuses, il motivera la réflexion de tous et sollicitera des propositions, pèsera le pour et le contre et prendra la décision qui s'impose.

Il doit huiler l'organisation tel un engrenage, au goutte-à-goutte. S'il agissait sans discernement, voulant tout gérer lui-même, il mettrait des grains de sable dans cet engrenage.

A défaut d'avoir assisté au comité de course, un entretien méthodique et bref avec le personnel de course avant le début de la reconnaissance peut lui permettre d'obtenir les mêmes effets.

L'organisation du DT en 10 points :

1. Décisions à l'arrivée après inspection de la piste.

Lorsqu'à la suite des inspections de la piste des décisions importantes sont nécessaires, elles devront être prises avant le début du traçage.

2. Pas de réunion de chefs d'équipes sans préparation préalable par le Jury

Le jury doit préparer la réunion des chefs d'équipes de telle sorte que les chefs d'équipes et entraîneurs n'aient, tout au plus, à poser que des questions sur des détails. Lorsqu'avant la première réunion le jury n'est pas complètement constitué, le DT et le Directeur d'épreuve préparent les décisions à prendre en évitant que trop de questions restent encore en suspens.

3. Discipline de télécommunication

La radio n'est à utiliser que pour d'importantes questions de contrôle et de sécurité ; le silence est de règle durant la course. La radio n'est pas un téléphone !

4. Ecouter et poser des questions

Le DT expérimenté écoute attentivement et pose habilement des questions pour obtenir les renseignements nécessaires.

5. L'endroit tranquille

Pour prendre des décisions importantes, le jury se réunit dans un endroit approprié et tranquille sans la présence d'autres auditeurs.

6. En cas de doute, départ sous réserve

Lors de répétitions de parcours, (erreur au départ), etc., il faut toujours autoriser un départ sous réserve dès lors que l'infraction au règlement n'est pas évidente.

7. Epuiser toutes les sources d'information

Avant de prendre une décision, le jury doit rassembler toutes les informations possibles et les traiter dans la discussion.

8. Unanimité

Rechercher autant que possible des décisions unanimes.

9. Tout est bien qui finit bien

La compétition est réellement terminée lorsqu'il n'y a plus de questions en suspens.

10. Prendre des décisions positives

En cas de doute, décider toujours en faveur de l'athlète, du cas ou de la discipline.

Les tâches du Délégué Technique

Avant les épreuves

Le DT ...

- ✓ Consulte le **dossier d'homologation** et se renseigne auprès de l'organisateur sur d'éventuelles réserves.
- ✓ S'il constate qu'il n'y a pas d'homologation ou de ré-homologation, il doit annuler l'épreuve (voir art. 650).
- ✓ Il lit les **rapports des DT** d'épreuves précédentes et contrôle si les propositions d'amélioration ont eu une suite ;
- ✓ Contrôle **les pistes d'entraînement et de compétition**.
- ✓ Il surveille l'application exacte des dispositions de l'art. 704 et suivants relatifs aux entraînements officiels. En outre il contrôle les banderoles ;
- ✓ Participe aux **travaux préparatoires** administratifs et techniques ;
- ✓ *S'il n'a pas participé au Comité de Course, il s'enquiert du contenu de celui-ci;*
- ✓ Contrôle le numéro **des listes officielles d'engagement**
- ✓ Vérifie la mise à disposition d'un nombre suffisant d'**appareils de transmission** (avec canal séparé pour tous les membres du jury) ;
- ✓ Inspecte **les pistes de compétition** au sujet de leur préparation, leur marquage, la mise en place de barrières de séparation ainsi que **l'aménagement des aires de départ et d'arrivée** ;
- ✓ Contrôle **le traçage** avec le jury ;
- ✓ Lors du traçage avec ou sans l'arbitre, il fera au traceur, si besoin est, les remarques nécessaires liées à la réglementation et à la sécurité ;
- ✓ Contrôle l'emplacement **des postes de secours** le long de la piste de compétition ainsi que **l'organisation du service sanitaire** ;
- ✓ Inspecte l'ensemble des **installations techniques** comme chronométrage, **chronométrage manuel**, transmission, moyens de transport, etc. ;
- ✓ Est présent sur le terrain pour tous les **entraînements** ;
- ✓ Participe à toutes **les réunions** du jury et des chefs d'équipes ;
- ✓ Collabore étroitement avec **les membres du comité d'organisation** ;
- ✓ **Préside** toutes **les réunions du jury** avec voix prépondérante en cas d'égalité de vote ;
- ✓ Si en cas de force majeure un **slalom** ou un **slalom géant** ne peut se dérouler sur la piste homologuée prévue, le DT **ne peut transférer l'épreuve que sur une autre piste homologuée** proposée par l'organisateur. Pour les **descentes et Super G** il n'y a que la possibilité d'un **tracé réduit** sur la piste homologuée. Les dénivelées minimales devront être respectées dans tous les cas.
- ✓ **Donne son accord pour le début de l'épreuve.**

Pendant les épreuves

Le DT...

- ✓ Est présent **sur la piste pendant le déroulement de l'épreuve** ;
- ✓ Collabore étroitement avec le **jury, les chefs d'équipes et entraîneurs** ;
- ✓ Surveille l'application des règles et instructions concernant **la publicité** sur l'équipement ;
- ✓ Surveille le **déroulement technique et l'organisation** de l'épreuve ;
- ✓ Conseille l'organisation au sujet de **l'observation des règlements** et instructions **de la FFS, ou du Comité Régional**.

Après l'épreuve

Le DT...

- ✓ Consulte les bandes de chronométrage ou Edition des Séquences qui seront à conserver par l'organisateur jusqu'à homologation définitive.
- ✓ Si **les points de course et les pénalités** sont établis par ordinateur, peut les vérifier et certifier leur exactitude par sa signature. En particulier il doit contrôler l'application exacte de la valeur "F" correspondante à chaque discipline.
- ✓ Apporte les corrections éventuelles à l'additif de circuit.
- ✓ Soumet pour décision au jury **les réclamations** déposées dans les délais ; – pour être recevable, une réclamation (hors champ de disqualification, ou ayant trait au chrono ou contre un concurrent ou un officiel) sera accompagnée **d'un dépôt de 20 euros**.
- ✓ **Signe les listes de résultats officiels** établies par le secrétaire de l'épreuve et **donne son accord pour le début de la cérémonie du palmarès**.
- ✓ Rédige **le rapport d'homologation** et expédie sous sa responsabilité ce rapport **dans un délai de trois jours** à son responsable de comité.
- ✓ **Donne son accord pour le transfert des résultats sur le site FFS.**

Divers

Le DT...

- ✓ Décide sur des **questions qui ne sont pas ou incomplètement définies par les règlements de la FIS, de la FFS ou des Circuits Régionaux**, dès lors que ces questions n'ont pas été réglées par le jury et n'entrent pas expressément dans les compétences d'autres instances ;
- ✓ Collabore étroitement avec **l'arbitre et l'arbitre adjoint** ;
- ✓ A le droit de décider **l'interruption** de l'épreuve, si les conditions de l'art. 624 sont réunies ;
- ✓ A le droit de décider **l'arrêt de l'épreuve**, si les conditions de l'art. 625 sont réunies.
- ✓ Est habilité de requérir auprès du jury **l'exclusion de la compétition de certains concurrents**, si les conditions de l'art. 625 sont réunies ;
- ✓ A le droit d'exiger, **le soutien du comité d'organisation**, et des personnes qui en dépendent en toutes circonstances nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les documents suivants sont à emporter :

- ✓ Le RIS livre IV avec les modifications éventuelles
- ✓ Les circulaires donnant ou précisant certaines règles diffusées par la FFS (BO), ou le BTR.

Le DT peut utilement prévoir d'emporter :

- ✓ Appareil photo et photos d'identité (p.ex., pour un ski-pass),
- ✓ Un recueil d'adresses, abréviations, etc.

La réunion des chefs d'équipes

La réunion des chefs d'équipes est un instrument de communication significatif pour le délégué technique. Dès lors que les décisions, les horaires et programmes ne sont pas clairement définis, il est certain qu'il y aura des conséquences le lendemain. Ceci peut amener la discordance entre les équipes. Des réclamations et disputes verbales peuvent influencer négativement une manifestation.

Le DT ne doit pas impérativement mener la réunion des chefs d'équipes, il doit cependant la préparer avec les organisateurs et le jury. Un premier contact révélera si l'organisateur tient à diriger cette réunion et s'il dispose d'une personne capable (par ex. directeur d'épreuve)

La réunion des chefs d'équipes doit être :

- brève
- non équivoque
- claire
- les points importants doivent être retenus pour le procès-verbal.

Pour le programme, l'appel et les procès-verbaux, les formulaires officiels sont à utiliser.

Rapports

Avant que le DT ne quitte le lieu de sa mission, il doit se poser les questions suivantes :

- Ai-je tout entrepris pour que les résultats parviennent aussi rapidement de possible à la FFS ?
- **Ai-je rempli et signé les formulaires ?**
- D'autres personnes doivent-elles encore signer un document ?
- Ai-je répondu à toutes les questions et n'ai-je pas de propositions à faire sur mon rapport ?
- Dans le cas où il y avait sur la course des Juges ou Délégués de Compétition en formation ai-je visé les carnets de fonctions ?
- **Il signalera si l'événement a donné lieu à établissement d'un Rapport d'Accident.**

↳ **Important :**

1. **le DT doit signer un rapport (bordereau d'homologation) par épreuve**
2. le DT doit envoyer un exemplaire de son rapport dans les 3 jours qui suivent la course au responsable de son comité (selon les directives propres à chaque comité).

Sanctions – Principe de la procédure

1. Réfléchir – ne pas se précipiter
2. Ecouter – le concurrent fautif a le droit de s'expliquer
3. Faits – ils sont nécessaires
4. Considération – discuter toutes les options
5. Décision – en rapport avec l'infraction
6. Ecritures – les décisions du jury FFS
7. Publications des décisions au Club et à la personne concernée

Sécurité – le message

Incriminer le système de sécurité doit être la dernière option ; mieux vaut intégrer cette sécurité dans :

- La préparation de la piste
- Le traçage
- La largeur

Thèmes de sécurité

- Le traçage est critique pour contrôler la vitesse
- La largeur du parcours est nécessaire pour le traçage
- Beaucoup de parcours ne sont pas assez larges
- Les systèmes de filets "B" prennent de la place : 3 rangées = 6 - 10 m
- Les sauts doivent être préparés de manière appropriée
- Surveiller le départ des sauts – souvent 10 – 30 m avant le saut
- Les dames doivent rester près du sol
- Les dames ont 30% de moins de force
- La vitesse moyenne des dames est inférieure de 25 à 30 km/h à celle des hommes
- **Attention lors d'un même parcours hommes et dames**
- S'asseoir vers l'arrière peut créer un assaut
- Les skis ne dérapant plus de côté il n'y a pas de contrôle de vitesse

Sécurité – les 13 points

Le DT doit **exiger la mise en œuvre** de tous les moyens visant à garantir la sécurité des concurrents.

C'est un devoir primordial pour le DT que de veiller à la sécurité.

Ci-dessous quelques points importants à prendre en compte :

- Clôture et préparation de la **piste d'échauffement**
- Respecter le niveau des coureurs pour la piste et le tracé.
- Mise en place correcte de la rotule des piquets (le point d'articulation ne doit pas être au-dessus de la neige)
- **Les abords de la piste** et notamment les **zones de chute** doivent être inspectées. Il faut qu'elles soient bien enneigées.
- Les **pierres** et autres **obstacles** doivent être recouverts de neige ou avec une autre protection.
- Contrôler les **filets** (solidité, longueur, attache, fixation)
- Contrôler les **filets de clôture** (dans les zones de chute, par exemple. rayon extérieur des courbes, des filets sont absolument nécessaires)
- Contrôle des **piquets et du mode de fixation des fanions** et panneaux (matériel friable ou métallique, etc.)
- Les skis des Juges de portes ne doivent pas être plantés mais posés à plat hors des zones de chute (de même pour le matériel : pelles, râtaux...)
- Contrôle de la protection des **poteaux d'arrivée** (largeur suffisante, si possible pour Descente et Super-G des banderoles verticales)
- Protection des **appareils de chronométrage à l'arrivée et temps inter**
- Contrôle des **dernières portes** (franchissement de l'arrivée sans problème, vitesse)
- Contrôle de **l'aire d'arrivée** (préparation, surface, aspect mesures de sécurité et clôture de l'aire d'arrivée).

Rapport d'accident

Afin de se prémunir contre d'éventuels recours mais aussi pour assurer une traçabilité en cas d'accident, le DT remplira le rapport d'accident suivant (disponible via les logiciels de traitement de courses)

Ce document est à adresser au siège de la FFS pour les épreuves Nationales et au siège du Comité Régional pour les épreuves régionales.



Fédération Française de Ski DT – Rapport d'accident



Toute blessure survenue lors d'une compétition inscrite au calendrier de la FFS doit faire l'objet d'un rapport du Délégué Technique. Il doit être envoyé au BTR pour une compétition régionale et à la FFS pour une compétition nationale.

Informations sur l'épreuve :

Nom :

Discipline :

Lieu :

Conditions de course :

Temps :

Codex :

Date :

n° de manche :

Informations sur le coureur :

Nom :

n° de licence :

Catégorie :

Sexe :

Neige :

Information sur la blessure :

Le D.T. remplira ce formulaire si possible avec l'aide des secouristes.

Partie du corps blessée :

Tête – face

Nuque – rachis

Epaule – clavicule

Membre supérieur G D

Bassin

Membre inférieur G D

Genou G D

Cheville G D

Autres

Type de blessure :

Fracture

Entorse / élongation

Contusion

Plaie

Autres ou "ne sait pas"

Mode d'évacuation :

Néant Barquette Hélicoptère ambulance

Commentaires du DT :

Nom du DT :

n° de téléphone :

Directives en cas d'accidents graves

Afin de réunir une documentation la plus complète possible en cas d'accidents graves lors des entraînements et des épreuves, il importe de respecter les directives suivantes. Nous parlerons d'un accident grave lorsqu'un ou plusieurs points suivants concordent :

- Lorsque l'accident a eu lieu lors de la sortie du tracé par le concurrent ;
- Lorsque des chefs d'équipes, officiels, personnels de course ou spectateurs sont impliqués ;
- Lorsque dans le cadre d'un accident, des circonstances aggravantes ou atténuantes sont à prendre en considération ;
- Lorsque l'accident a entraîné des blessures graves ou décès ;

La procédure suivante est à respecter :

1. Etablir une liste avec les principaux responsables :
 - Liste du comité d'organisation
 - Listes de tous les témoins oculaires
 - Liste de toutes les personnes qui ont des photos, des vidéos en rapport avec l'accident
2. S'assurer d'un rapport écrit des témoins oculaires
3. S'assurer des prises de vues suivantes :
 - Casette vidéo si possibles de la piste, y compris du lieu de l'accident.
 - de l'endroit de l'accident vu du haut et du bas de la piste
 - Photos
 - du lieu de l'accident
 - de la piste à l'endroit de l'accident avec la représentation de la pente, du terrain, du degré de difficultés, de l'état de la neige ...
 - des installations de sécurité en place sur le lieu de l'accident
4. Chronologie des évènements

Etablir un rapport chronologique des évènements concernant l'accident et les actions qui ont suivi (bandes de chrono).

5. Collaboration avec les organismes de secours

Etablir un rapport relatant la collaboration avec les organismes de secours de l'organisation, des liaisons établies, éventuellement des informations susceptibles d'être à décharge etc.

6. Au rapport du DT sont à joindre

- Les photocopies des rapports établis par les services de secours
- La description exacte des installations de sécurité sur la piste, remarques relatives au dossier d'homologation, rapports des DT précédents etc...
- Les PV et liste de présence des réunions des chefs d'équipe
- La liste des témoins oculaires avec adresse et téléphone

Les coordonnées utiles :

Fédération Française de Ski :

BP 2451 74011 ANNECY Cedex www.ffs.fr

Responsable Bureau Technique National Alpin :

Bernard RAMIERE → 06 08 47 70 41 b.ramiere@wanadoo.fr

Responsable Homologation des Pistes :

Jean Loup COSTERG → 06 07 05 70 40 grand-pares@orange.fr